



## Procès-verbal du Conseil Municipal

11 mars 2022

Nombre de Conseillers : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le 11 mars, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 07 mars 2022

**Présents** : Mmes BEFRE Michelle, COULON Marie-Christine, PEZET Aïcha, TREIL Christine, SOULIE Aimée, CARUCHET Virginie, SAUZEAU Christelle et Mrs GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard, VAN DE VONDELE Laurent.

**Absents excusés** : Mrs Thierry MAMPRIN, CHALAGUIER Julien, BRAS José.

GOUT Stéphane est nommé secrétaire de séance.

### DELIBERATIONS

#### **20220301 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2020**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2224-5, D2224-1 et R2224-6 à 17,

La commune a transféré à la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne la gestion du service public d'assainissement non collectif sur son territoire.

La Présidente de la communauté de communes présente chaque année le rapport sur le prix et la qualité de ce service aux membres du conseil communautaire.

Par délibération du 27 janvier 2022, le conseil communautaire a pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la CCGSTG pour l'année 2020 et ce dernier a été transmis à l'ensemble des communes afin de le présenter à leur tour à leurs conseillers municipaux.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'après présentation du rapport SPANC 2020, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- La commune décide de transférer à la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne la gestion du service public d'assainissement non collectif sur son territoire ;

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

### 20220302 COMPTE DE GESTION - BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire donne lecture du compte de gestion de l'année 2021, présenté par Monsieur le Percepteur de la Trésorerie de MOISSAC.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	144 478,08	41 520,45	185 998,53
Titres de recettes émis (b)	16 879,92	35 282,87	52 162,79
Réductions de titres (c)		2 718,26	2 718,26
Recettes nettes (d=b-c)	16 879,92	32 564,61	49 444,53
<b>DEPENSES</b>			
Autorisation budgétaires totales (e)	144 478,08	41 520,45	185 998,53
Mandats émis (f)	17 992,06	30 707,10	48 699,16
Annulations de mandats (g)		2 130,14	2 130,14
Dépenses nettes (h=f-g)	17 992,06	28576,96	46 569,02
<b>RESULTAT DE L'EXERCICES</b>			
(d-h) Excédent		3 987,65	2 875,51
(h-d) Déficit	1 112,14		

Vu l'exposé de Madame le Maire le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la validation du compte de gestion 2021.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

### 20220303 COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Madame le Maire sort et confie la présidence à Madame CARUCHET Virginie, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, qui donne lecture du compte administratif 2021 au conseil municipal :



SAVENÈS

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	28 576.96	32 564.61
	Section d'investissement	17 992.06	16 879.92
+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		12 518.45
	Report en section d'investissement (001)		124 970.63
=			
TOTAL (réalisations + reports)		46 569.02	186 933.61

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTALS des restes à réaliser à reporter en N+1		

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		16 506,10
	Section d'investissement		123 858,49
	TOTAL CUMULE		140 364,59

Vu l'exposé de Madame CARUCHET Virginie le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la validation du compte administratif 2021 du budget assainissement.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

## 20220304 COMPTE DE GESTION - BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire donne lecture du compte de gestion de l'année 2021, présenté par Monsieur le Percepteur de la Trésorerie de MOISSAC.



	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	330 630,68	631 956,45	962 587,13
Titres de recettes émis (b)	65 695,69	595 029,38	660 725,07
Réductions de titres (c)	0	1 591,00	1 591,00
Recettes nettes (d=b-c)	65 695,69	593 438,39	659 134,07
<b>DEPENSES</b>			
Autorisation budgétaires totales (e)	330 630,68	631 956,45	962 587,13
Mandats émis (f)	104 843,48	585 195,62	690 039,10
Annulations de mandats (g)		5 790,00	5 790,00
Dépenses nettes (h=f-g)	104 843,48	579 405,62	684 249,10
<b>RESULTAT DE L'EXERCICES</b>			
(d-h) Excédent		14 032,76	
(h-d) Déficit	39 147,79		25 115,03

Vu l'exposé de Madame le Maire le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la validation du compte de gestion 2021.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

## 20220305 COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

Madame le Maire sort et confie la présidence à Madame CARUCHET Virginie, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, qui donne lecture du compte administratif 2021 au conseil municipal :

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATION DE L'EXERCICE</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	579 405.62	593 438.38
	<b>Section d'investissement</b>	104 843.48	65 695.69
+			
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	<b>Report en section de fonctionnement (002)</b>		91 386.45
	<b>Report en section d'investissement (001)</b>		243 550.23
=			
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		684 249.10	994 070.75



SAVENÈS

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	5 500	
	TOTALS des restes à réaliser à reporter en N+1	5 500	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		105 419,21
	Section d'investissement		204 402,44
	TOTAL CUMULE		309 821,65

Vu l'exposé de Madame CARUCHET Virginie le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la validation du compte administratif 2021 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

### **20220306 VENTE COMMUNE DE SAVENES/GROUPE GARONA ABROGATION DE LA DELIBERATION 20210202**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite du choix du promoteur (délibération 20201201 du 16 décembre 2020) concernant l'OAP2, inscrit dans le PLU, il convient de délibérer pour la vente de diverses parcelles situées lieudit Fourcaran.

La société GARONA propose d'acquérir le terrain, hors la partie réservée aux ateliers municipaux, au prix de 475 000 € net vendeur. Celle-ci s'engage à réaliser les clôtures sur la voie publique du lotissement, rue Bellevue et Route du Village, pour un montant de 15 000 € (montant à soustraire du prix des terrains).

Les parcelles, objets de la vente, sont les suivantes :  
D 714, D 403 et D 1327.

Par ailleurs, Madame le Maire rappelle que le bâtiment sur la parcelle D 403 est inexistant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la vente des parcelles D 714, D 403 et D 1327 au prix de **460 000 €** ;



SAVENÈS

- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires pour aboutir à la vente.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Fin de séance.